

Bienvenue
à la Résidence
autonomie
**LA VILLA
ROMAINE**

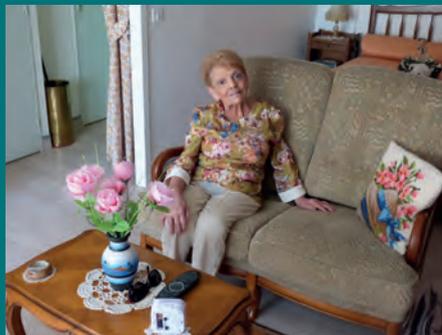
36 avenue des Romains
74000 Annecy
Tél. : 04 50 67 87 90
residence.lavillaromaine
@grandannecy.fr

Accès en bus :
ligne 2 (arrêts Forum ou
Place des Romains)

La Résidence autonomie propose des logements individuels et des espaces collectifs. Elle offre bien-être et convivialité dans un environnement sécurisé, pour les personnes autonomes âgées de + de 60 ans.



Située à proximité de la place des Romains et du centre commercial Courrier, la résidence autonomie La Villa Romaine propose des domiciles individuels s'intégrant dans un lieu de vie chaleureux et rassurant.



CONDITIONS D'ADMISSION

La résidence La Villa Romaine s'adresse aux seniors de plus de 60 ans, autonomes et résidant prioritairement dans l'une des 34 communes du territoire du Grand Annecy.

VOTRE HÉBERGEMENT

L'établissement dispose de 44 studios d'environ 32 m²



Le dossier d'inscription

est à compléter
en ligne sur le site
www.viatrajectoire.fr,
« Espace particuliers ».

Informations
au 04 50 63 48 00
ou [ciasadmissions@
grandannecy.fr](mailto:ciasadmissions@grandannecy.fr)

Chaque appartement est composé :

- d'une cuisine aménagée
- d'une chambre-salon
- d'une salle de bain
- certains studios sont également dotés d'un balcon.

Loué vide, chacun peut personnaliser son domicile à son gré.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs sont proposés par le conseil d'administration du CIAS et validés par les organismes de tutelle (Conseil départemental et Agence régionale de santé). Le coût global d'hébergement varie chaque année. Se renseigner auprès de l'établissement.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

- **Caution** : un acte de caution solidaire est demandé à l'entrée du résident. Cet acte est un contrat ferme et définitif qui engage la caution à l'égard du CIAS.
- **Dépôt de garantie** : en absence de cautionnaire, un dépôt de garantie équivalent à un mois d'hébergement est versé à l'entrée dans l'établissement. Il est restitué après la résiliation du contrat ou décès, déduction faite du montant des éventuelles dégradations ou des sommes qui pourraient être dues par le résident. Si le résident est bénéficiaire de l'aide sociale à l'hébergement, il est dispensé de cette formalité.

À NOTER :

- Les studios sont équipés d'une ligne téléphonique et de télévision. Opérateur au choix du résident qui prend en charge tous les coûts (ouverture de ligne, abonnement, redevance, etc.). Téléviseur et combiné téléphonique non fournis.
- La taxe d'habitation est due par le résident.
- L'entretien du logement est à la charge du résident. Les réparations effectuées par l'agent de maintenance et les fournitures sont facturées (cf. feuille jointe)
- Les assurances : une assurance multirisque patrimoine immobilier et contenu, et une assurance responsabilité civile, sont comprises dans le prix de la journée. Il appartient au résident de souscrire une assurance complémentaire s'il le souhaite couvrant les dommages sans responsabilité.

À NOTER :

Les prestations d'accompagnement liées à la dépendance (relevant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile) et de soins (liées à l'état de santé temporaire ou permanent et relevant de la protection sociale) ne sont pas fournies par l'établissement.

NOS PRESTATIONS

L'accompagnement prévention santé

Tout en conservant leur autonomie, les résidents bénéficient des attentions et de l'écoute d'une équipe compétente et pluridisciplinaire. Chacun conserve également le libre choix de ses intervenants médicaux (médecin, kinésithérapeute, pédicure, infirmière, etc.). Les démarches pour les prestations d'aide à domicile sont réalisées par les résidents.

La restauration

La résidence dispose d'un **restaurant ouvert tous les midis, du lundi au vendredi**, aux résidents ainsi qu'aux personnes extérieures qui le souhaitent (réservation plus de 48 h à l'avance) : personnes âgées de la commune, familles et amis.

Le soir, le week-end et les jours fériés, il est possible d'avoir un potage ou un repas complet livré dans le logement (*voir tarifs feuille jointe*).



À NOTER :

Le tarif des repas varie en fonction des revenus et de la part d'aide sociale à déduire.



L'animation

Une offre variée d'activités est proposée chaque semaine par l'animatrice de l'établissement, tels que la chorale, les sorties, les cafés philosophiques, les jeux de cartes ou de société, les courses, la lecture, etc. (*Voir tarifs feuille jointe*).

Des services collectifs facultatifs

En plus de la restauration les résidents peuvent bénéficier de services collectifs facultatifs et payants comme l'entretien du linge, la coiffure, les activités, etc. (*Voir tarifs feuille jointe*).